



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil vingt-deux le **jeudi 4 mai 2023**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Etaient présents : Evelyne CHIAPPERIN, Yves ÉCOLAN, Yves DEMORA Adjoint, Thierry BELLOIS, Eric BROCHARD, Jacques ISAMBERT, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET, Dominique VIOLETTE. Conseillers municipaux.

Excusés : Claudia COURTOIS (pouvoir à Véronique BASTON), Alice GAUTHIER (pouvoir à Thierry BELLOIS), Philippe GEHAN.

Evelyne CHIAPPERIN a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H35.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04/04/2023 : Aucune remarque n'est faite.

Le procès-verbal du 04/04/2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 1 : Approbation des tarifs cantine – rentrée 2023/2024

Mme le Maire informe l'assemblée que lors de la commission des affaires scolaires du 01/04/2023, il a été décidé d'augmenter les tarifs des repas en raison des différentes hausses subies en 2022 et début 2023 (énergie, traitement des agents de la collectivité, tarifs du fournisseur des repas...). Le tarif qui sera appliqué à compter de la rentrée 2023 est donc proposé à 4.00 €.

Le repas adulte est supprimé.

Le repas dit « de secours » (repas qui n'a pas été réservé dans un délai de 48 heures au préalable) est maintenu au tarif de 8.00 €.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Approbation des tarifs garderie – rentrée 2023-2024

Les tarifs garderie subiront également une augmentation pour les mêmes raisons. Les forfaits sont conservés de la façon suivante :

Matin (sur 4 jour) : 23.00 €

Soir (sur 4 jours) : 42.00 €

Journée (matin et soir sur 4 jours) : 60.00 €.

Tarif occasionnel : 8 €/heure (toute heure commencée est due).

Il est précisé que les parents devront porter leur choix au plus tard le 07/07/2023 soit sur un forfait, soit sur le tarif occasionnel.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Approbation des règlements cantine et garderie.

Mme Chiapperin fait lecture des règlements qui ont été modifiés du fait de la mise en place du nouveau logiciel BL Enfance. Ils seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2023.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Demande de subvention : FDI 2023 - Modification

Mme le Maire expose à l'assemblée que depuis le conseil municipal du 15/12/2022, lors duquel une délibération a été prise pour demander une subvention au titre du FDI dans le cadre des aménagements de voirie prévus pour 2023, des changements sont intervenus. L'aménagement de l'arrêt bus de Vigny n'est plus adapté pour la prise en charge de tous les élèves (primaires, collégiens et lycéens) en raison de circuits scolaires différents. Une réunion s'est tenue avec l'Agglomération du Pays de Dreux, le Conseil départemental, Kéolis, la Commune et son bureau d'études. Il a été proposé de rassembler tous les élèves à un même point de ramassage. Pour ce faire, le bureau d'études a travaillé sur un nouvel aménagement dont le montant d'investissement est beaucoup plus important. Il est donc nécessaire de présenter une nouvelle demande de subvention concernant cet aménagement dont le montant HT est de 75 721.25 €. Les trois autres projets d'aménagement d'entrée de village prévus à Blainville, Vigny et Marville-Bourg restent identiques. La subvention totale demandée est de 40 000 € puisque les dépenses d'investissements sont plafonnées à 100 000 € par le Conseil départemental.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération

Mme le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'approuver une modification des statuts de l'EPCI dans le cadre d'un renforcement de compétences communautaires. En effet, lors du conseil communautaire du 20/03/2023, il a été confié à cette collectivité une nouvelle compétence liée à la transition énergétique du territoire de l'Agglo en matière de production d'énergies renouvelables et de performance énergétique.

Accord à l'unanimité.

Communication et questions diverses.

- Mme le Maire aborde la cérémonie du 14 juillet prochain. Dominique Violette s'est renseigné sur diverses possibilités et il est proposé de servir une paëlla. Au prochain conseil, les tarifs seront présentés et une délibération sera prise pour les personnes extérieures.
- Une nouvelle réclamation faite par les habitants d'Imbermais concernant le câble téléphonique qui n'est toujours pas réparé. De multiples demandes ont été faites auprès du service « collectivités » d'Orange. Des dates d'intervention étaient planifiées mais pour des raisons inconnues ont été reportées. Il est impossible de contacter par téléphone ce service, tout ce fait par mail. Une nouvelle réclamation sera envoyée.
- Lors du dernier conseil municipal du 04/04/2023, Mme le Maire a exposé le projet d'installation d'un distributeur de pizzas à Marville-Bourg sur la place, demandé par M. Romet. Celui-ci est présent et tient à apporter des explications.
A la suite de cette présentation, il est précisé par les conseillers que le raccordement électrique pour le fonctionnement de cet équipement doit être à la charge de M. Romet, que les travaux ne doivent pas dégrader la place. Des interrogations portent sur les nuisances d'une telle installation notamment pour les riverains

(bruit, déchets...), un sondage auprès des habitants serait peut-être à envisager, éventuellement une redevance à verser par l'exploitant.

La séance est levée à 23H15

Le secrétaire de séance

Le maire

Evelyne CHIAPPERIN

Véronique BASTON